

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : P643/2015 (corr. Mme M-L Cartal)
N/Réf. : JMB/BXL-2.2543/s.591
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue du Pâturage, 43.
Transformation d'une maison unifamiliale en 2 duplex, ajout de 2 lucarnes en toiture.
Demande de permis d'urbanisme – avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 7 juillet 2016, sous référence, reçue le 8 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 août 2016.

La demande concerne une maison unifamiliale quatre façades (mais prévue pour devenir mitoyenne) avec un rez-de-chaussée pour une profession libérale, située dans la zone de protection de la Ferme den Bels et de son verger. Elle vise à transformer la maison en deux duplex et la création d'une lucarne en toiture avant et d'une autre lucarne en toiture arrière, toutes les deux dans la prolongation de leur façade mutuelle. Ces lucarnes semblent dépasser les deux tiers de la largeur de la façade et ne respectent pas les dimensions des baies des étages inférieurs.

La CRMS approuve la demande sous réserve de reculer les lucarnes de 50 cm par rapport au plan de la façade, de respecter les prescriptions urbanistiques pour ce qui est de la largeur des lucarnes et de mieux adapter les baies des lucarnes aux proportions des autres baies.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : B.D.U. - D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. - D.U. : Mme Annegarn
Ville de Bruxelles : M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail)